



Credit Jean-Marc ZWISLER

Damien, apprenti du BTP, va être sensibilisé à la prévention des risques comme 29 999 autres apprentis en France

Le secteur du BTP est un des plus touché par les risques professionnels mais c'est aussi le 1er secteur à s'investir dans la formation des jeunes à ses métiers et à la prévention des risques.

Pour la 4ème année consécutive, l'Organisme professionnel de prévention du BTP (OPPBTB) donne le coup d'envoi de sa campagne nationale *100 minutes pour la vie* dans les CFA menée en partenariat avec le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP), PRO BTP et les Services interentreprises de santé au travail (SIST BTP).

Du 5 novembre au 20 décembre 2012, cette campagne s'adressera à 30 000 apprentis de 1^{ère} année de CAP et de lycées professionnels, partout en France, pour les sensibiliser aux principaux thèmes majeurs de la prévention des risques : Equipements de protection Individuel (EPI), chutes de hauteur et ensevelissement, troubles musculo-squelettiques (TMS), risques routiers.

Sensibiliser aux risques du BTP dès l'apprentissage

Les jeunes une population vulnérable

Les jeunes embauchés du BTP, qu'ils soient apprentis ou salariés, sont plus vulnérables que leurs aînés de par leur manque d'expérience. Selon les dernières statistiques du ministère du Travail, les moins de 25 ans ont quatre fois plus d'accidents que les autres tranches d'âge. Chaque année, 84 accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés sont enregistrés, contre 41 chez les plus âgés. Les accidents de trajet domicile-travail sont de 11,4 pour mille chez les jeunes face à 2,5 pour mille chez les plus de 25

ans. Une récente enquête, menée en Belgique, indique qu'environ 7 jeunes de l'enseignement professionnel sur 10 connaissent, dans leur entourage, une victime d'un accident ou d'une maladie liés au travail. Pourtant, seulement un peu plus de la moitié savent reconnaître des situations dangereuses au travail.

Formation initiale : la voie de l'excellence

L'apprentissage BTP est ainsi bel et bien une voie de formation d'excellence et de réussite et une voie d'insertion et de promotion sociale et professionnelle pour les jeunes dans un secteur stable et organisé, où les besoins structurels de renouvellement de salariés qualifiés : sont réels.

Et intégrer la prévention des risques dès la formation initiale, c'est donner toutes les clés aux apprentis pour préserver leur santé tout au long de leur carrière et travailler en sécurité.

Le secteur du BTP se mobilise en faveur de l'apprentissage

Plusieurs accords de branche ont été conclus entre les différents partenaires sociaux du BTP avec pour objectif de développer les compétences des apprentis et d'améliorer leur statut, leur intégration et leurs conditions de travail :

- Amélioration de la rémunération des titulaires d'un contrat de professionnalisation dans le BTP,
- Dispositions financières particulières proposées par PRO BTP pour ce qui concerne la couverture santé complémentaire, l'aide au logement, l'acquisition d'un véhicule,....
- Formation à la santé et sécurité au travail obligatoire et devant faire partie intégrante des enseignements,
- Formation renforcée des tuteurs.

L'OPPBT un partenaire incontournable pour l'apprentissage

Le fait que les - de 25ans soient 4 fois plus victimes d'accidents du travail dans le BTP suffit à justifier l'action de l'OPPBT.

Edition, formations, information, campagnes de sensibilisations sont les différents vecteurs utilisés par l'OPPBT pour faire baisser ces statistiques.

La campagne *100 minutes pour la vie* dans les CFA, élaborée en étroite collaboration entre l'OPPBT et le CCA-BTP, est un grand rendez-vous annuel de sensibilisation des apprentis de première année. Ses objectifs ? que la prévention des risques fasse intégralement partie de la culture du BTP et que les gestes de prévention soient indissociables de l'acte de construire.

La campagne mobilise les professeurs de CFA et les conseillers en prévention de l'OPPBT qui, en tant qu'Organisme référant de la branche BTP, accompagne les entreprises dans leur démarche de prévention. Elle se prolonge en entreprise, où le maître de stage, troisième acteur tout aussi crucial pour la prévention des risques, relaie et accompagne l'apprenti dans la démarche de prévention au quotidien.

La campagne en quelques chiffres

- 30 000 apprentis sensibilisés en 1,5 mois
- 110 lieux
- 450 évènements

100 minutes pour la vie : Des sujets sérieux, une campagne ludique

Du 5 novembre au 20 décembre 2012 et pour sa quatrième édition, la campagne « 100 minutes pour la vie » générera 450 évènements dans 100 CFA et une douzaine de lycées professionnels partout en France.

S'adressant à des jeunes, la campagne aborde la prévention sous la forme originale et dynamique d'une émission de télévision ludique et interactive laissant une grande place à l'échange.

Les évènements sont animés par un binôme énergique composé d'un comédien et d'un conseiller OPPBT garant des messages de prévention.

Illustrés par des micros-trottoirs, dessins animés, témoignages et quiz, les thèmes sont abordés en 100 minutes, format qui a fait ses preuves les années précédentes.



Deux personnages mascotte reviennent tout au long de l'évènement pour parler de manière humoristique et décalée de thèmes parfois difficiles à appréhender. Chacun de ces thèmes est conclu par le témoignage d'un salarié du BTP victime d'un accident afin de permettre une identification et une sensibilisation maximales.

Pour clore l'évènement, un quiz portant sur les quatre sujets évoqués pendant les *100 minutes pour la vie* permettra à trois candidats tirés au sort de gagner un casque audio offert par Pro BTP.

DÉJÀ 100 000 APPRENTIS FORMÉS A CE JOUR !

...100 000 apprentis qui ont pris conscience de l'importance de la prévention :

« J'ai pris conscience des dangers, je n'ai pas envie d'être blessé, je n'ai pas envie de mourir »

« Je suis jeune, cela ne peut m'arriver !, mais je fais attention... »

« Cet évènement m'a fait comprendre que je ne suis pas à l'abri du danger »

« Je pense à la sécurité pour moi et pour les autres... »

« J'ai appris des choses que je vais essayer d'appliquer pour éviter l'accident »

Carte de France de la tournée 100 Minutes pour la Vie dans les CFA

16 équipes en tournée, du 5 novembre au 20 décembre 2012



Effectif des CFA-BTP hors pré-apprentis par région	
Aquitaine	2 994
Auvergne	2 221
Bourgogne	2 380
Bretagne	3 048
Centre	3 392
Champagne Ardenne	2 248
Franche-Comté	1 534
Ile-de-France	3 498
Languedoc-Roussillon	2 975
Limousin	704
Lorraine	1 684
Midi-Pyrénées	834
Nord – Pas-de-Calais	1 966
Basse-Normandie	2 060
Haute Normandie	3 478
Pays de la Loire	5 178
Picardie	2 425
Poitou-Charentes	1 684
Provence – Alpes- Côte d'azur	6 293
Rhône-Alpes	5 663
TOTAL	56 259

Les risques les plus courants dans le BTP

Pendant les 100 minutes, l'OPPBTP et ses partenaires ont décidé de se concentrer sur quatre risques prioritaires choisis sur la base d'une enquête effectuée auprès d'un échantillon représentatif de chefs d'entreprise de toute la France, en particulier des PME et des entreprises artisanales :

- **Les chutes de hauteur et ensevelissement** : premières causes d'accidents mortels dans les professions du bâtiment et des travaux publics, elles font l'objet d'actions de prévention importantes (accueil des nouveaux arrivants sur les chantiers, formation à l'utilisation d'échafaudages, port des équipements de protection, etc..)
- **Les risques routiers** : dans le secteur du BTP, ils constituent la seconde cause d'accidents graves. Des progrès ont été réalisés sur les équipements des véhicules mais les règles de sécurité sont plus que jamais à appliquer.
- **Les troubles musculo-squelettiques** : ces douleurs gênantes, voire invalidantes, représentent la catégorie de maladies professionnelles la plus courante en France et guettent particulièrement les salariés et les apprentis du BTP, confrontés à d'importants efforts physiques journaliers.
- **Les équipements de protection individuels (EPI)** : Equipements destinés à protéger les professionnels contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer leur santé et leur sécurité.

Cependant, si des risques demeurent, les dernières évolutions techniques et technologiques confèrent aujourd'hui aux métiers du BTP une dimension de plus en plus « high tech » et ces évolutions ont aussi notamment permis d'améliorer très significativement les conditions de travail et de réduire la pénibilité des métiers. La branche est par ailleurs une des mieux organisée et les entreprises cotisent pour améliorer la prévention. Cette dimension constitue une source de motivation pour les jeunes.

Quelques chiffres :

Les salariés de 24 ans et moins représentent environ 13% de l'ensemble des salariés du BTP.

Ils ont été victimes de 24% des accidents du travail en 2011, la moitié des victimes a moins d'un an d'ancienneté.

6 130 cas de maladies liées aux TMS (troubles musculo-squelettique) en 2011 contre 5 519 en 2010 et 5 369 en 2009. D'où l'importance de la formation aux bonnes pratiques dès la formation initiale. Idem pour les accidents du travail qui nécessitent également de porter les bons équipements de protection individuels (EPI).

1 salarié sur 13.7 est victime d'un accident du travail – 1 décès sur chantier tous les 2,5 jours – 4,4 jours d'incapacité temporaire par salarié et par an.

L'OPPBTP, une démarche de prévention globale pour l'apprentissage

En tant que conseil de la branche dans les domaines de la prévention des accidents et de l'amélioration des conditions de travail, l'Organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) met à la disposition des professionnels des solutions personnalisées et adaptées.

Pour garantir un relai des messages prévention tout au long de la formation des jeunes, l'OPPBTP travaille auprès des trois pôles de l'alternance, les apprentis, les formateurs, le maître d'apprentissage (MA) auprès de qui les apprentis passent les 2/3 de leur formation en entreprise.

- La **campagne 100 minutes pour la vie dans les CFA**, résultante d'un partenariat entre les CCA-BTP et l'OPPBTP amorcé en 2003, intervient sur la sensibilisation comme on l'a détaillé plus haut.
- Une **démarche d'intégration, Diana-BTP**, pour aider les entreprises à organiser l'arrivée d'un nouvel arrivant.
- Des **fiches d'accueil en entreprise**, par métier, résumant les risques liés à la profession sont destinées aux maîtres d'apprentissage et aux apprentis. Ces fiches sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site de l'OPPBTP et l'intranet réseau du CCCA-BTP. Elles sont systématiquement intégrées dans les livrets d'apprentissage des apprentis de son réseau.
- La **démarche de progrès (DDP) de l'OPPBTP adaptée au CFA-BTP**. La plupart des CFA du CCCA-BTP ont mené cette démarche ou sont en cours. Elle leur permet de bénéficier d'un accompagnement de l'OPPBTP sur un projet spécifique pendant 12 mois et cela inclut un diagnostic initial, un plan d'action et un bilan final.
- Des **outils destinés aux formateurs des CFA** afin qu'ils puissent disposer de ressources pédagogiques (Zoom Chantiers) en Santé et Sécurité au travail et donc mieux former les jeunes à l'analyse des situations de travail, l'identification à priori des dangers, l'analyse des risques et la proposition de solutions de prévention.
- La **formation des maîtres d'apprentissage en lien avec le CFA** :
 - > Un module réalisé en partenariat sensibilise les maîtres d'apprentissage aux enjeux de la prévention et de l'accueil des apprentis en entreprise.
 - > Un kit MA (Maîtres d'Apprentissage) téléchargeable sur l'intranet réseau du CCCA-BTP fournit un ensemble de ressources sur la santé et sécurité au travail pour les apprentis.
 - > La démarche PREVAL destinée aux TPE et PME. Dans le cadre du partenariat CCCA-BTP/OPPBTP, l'OPPBTP peut organiser dans chaque CFA une action visant à accompagner les maîtres d'apprentissage dans la réalisation de leur document unique.
- L'OPPBTP est **partenaire du Trophée Batirama** qui récompense les initiatives réussies d'un duo apprenti/maître d'apprentissage et remet le **prix « prévention /sécurité »** qui récompense les bonnes pratiques.

Des apprentis motivés par leur secteur d'activité

En 2010, la Fondation BTP PLUS (www.fondationbtpplus.fr) réalisait une enquête auprès de 67 000 jeunes salariés du BTP âgés de 16 à 21 ans. Les réponses de 60 000 d'entre eux montrent que :

- 74 % des jeunes ont choisi l'apprentissage pour toucher un salaire et 69 % pour apprendre un vrai métier ;
- 80 % des jeunes qui se sont dirigés vers l'apprentissage BTP l'ont fait par choix.

- Par ailleurs, l'apprentissage BTP représente, pour plus de 36 % des apprentis, la perspective d'un emploi stable.
- L'étude fait apparaître des conditions de vie largement positives puisque :
 - > 96 % des apprentis n'ont pas ou peu de difficultés financières ;
 - > 95 % estiment être en bonne santé ;
 - > 73 % se déclarent heureux dans leur vie professionnelle et 85 % dans leur vie personnelle.
- Quant aux valeurs du BTP, 60 % des apprentis revendiquent l'aspect concret de leur métier. Pour 93 % des jeunes salariés du BTP, les techniques des métiers du BTP évoluent et pour 85 % d'entre eux, le secteur nécessite une qualification.
- De fait, 80 % des apprentis formés dans le réseau CCCA-BTP (85 % des apprentis en charpente bois, 80 % de couvreurs, 89 % dans les travaux publics, 75 % des carreleurs-mosaïstes) trouvent un emploi dans les six mois qui suivent la fin de leur formation, avec des rémunérations plus qu'attractives.



L'apprentissage BTP, ouvert aux 16-25 ans, offre un parcours de formation d'excellence et de réussite. Il est une voie d'insertion et de promotion sociale et professionnelle pour les jeunes dans un secteur stable et organisé. Les besoins structurels de renouvellement de salariés qualifiés dans les métiers de la construction sont réels, avec de véritables possibilités d'évolution et d'épanouissement.

www.100minutespouurlavie.fr



Les partenaires

CCCA-BTP

Le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP) est une association nationale, professionnelle et paritaire, gérée par les organisations d'employeurs et de salariés représentatives du secteur de la construction.

Il est chargé de mettre en œuvre et de coordonner la politique professionnelle de formation initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP, définie par les partenaires sociaux de la branche.

Ses missions

Le CCCA-BTP forme les futurs professionnels de la construction et garantit la réussite du parcours de formation de tous les jeunes qu'il accueille. Ses missions sont notamment de :

- **Promouvoir** les métiers du bâtiment et des travaux publics.
- **Informier** les jeunes, leur famille et les entreprises du secteur sur l'apprentissage BTP.
- **Améliorer** la qualité de la formation des jeunes en entreprise et au centre de formation d'apprentis (CFA), de l'accueil à l'insertion.
- **Faire évoluer** les formations pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises.
- **Veiller** à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes.
- **Financer** le développement et le fonctionnement des CFA.
- **Contribuer** à la formation des formateurs de CFA et des formateurs d'entreprises (maîtres d'apprentissage).

L'ensemble de ces missions est menée en étroite concertation avec les conseils régionaux.

Le réseau CCCA-BTP est le premier réseau de l'apprentissage en France. Il forme plus de 20 % des effectifs d'apprentis tous secteurs confondus et trois quart des apprentis du BTP. Avec **80 % d'insertion professionnelle** à l'issue de la formation et **80 % de taux de réussite aux examens**, le réseau CCCA-BTP remplit sa mission éducative et contribue à l'avenir des métiers du BTP.

Le réseau CCCA-BTP n°1 de l'apprentissage en France

- 75 CFA du BTP gérés par des associations professionnelles et paritaires
- 28 CFA associés dont 10 conventionnés pour leurs sections de travaux publics
- + de 60 000 apprentis
- + de 100 diplômes proposés du CAP au BTS

25 métiers du BTP



Implantation des CFA en France

www.ccca-btp.fr / www.apprentissage-btp.com

Les partenaires

PRO BTP

PRO BTP est le partenaire naturel de l'OPPBTP pour toutes les actions de prévention menées au bénéfice des entreprises du BTP, et plus particulièrement de leurs salariés, quant aux risques encourus sur le chantier.

La campagne *100 minutes pour la vie*, initiée par l'OPPBTP, contribue à prévenir ces risques et à préserver la vie humaine. C'est pourquoi PRO BTP, le groupe de protection sociale du BTP, a souhaité s'y associer et relayer cette démarche dont l'objectif est d'améliorer la sécurité des femmes et des hommes de la profession.

PRO BTP, groupe paritaire de protection sociale au service du bâtiment et des travaux publics, travaille en effet à une meilleure prise en compte des risques de santé et des coups durs (accidents du travail, décès).

Avec ses 4 800 collaborateurs répartis sur 37 sites, PRO BTP est au service de 3,5 millions d'adhérents dont 1,6 million de salariés et 1,9 million de retraités et 214 000 entreprises cotisantes du Bâtiment et des Travaux Publics.

Ses activités s'articulent autour de trois pôles majeurs : la retraite complémentaire, la prévoyance et la santé. Le Groupe intervient également dans les domaines de l'épargne, de l'assurance et de l'action sociale. Tournée en priorité vers les plus fragiles, l'action sociale est une part très importante de l'activité du Groupe.

Le Groupe dispose d'un réseau de 114 agences Conseil de proximité, implantées sur toute la France pour accueillir, informer et conseiller ses adhérents.

www.probtp.com

Le partenariat avec l'OPPBTP est l'occasion de sensibiliser les apprentis et les entreprises aux risques professionnels et de les informer que les organismes de prévention et de protection sociale du BTP travaillent ensemble à leur service.

En complément de la campagne *100 minutes pour la vie*, PRO BTP informera des mesures spécialement conçues pour les jeunes du BTP :

- la protection BTP Santé apprentis,
- l'allocation pour financer le permis B (voiture),
- les formations collectives « conduite responsable »
- le prêt à 1 % pour l'achat du premier véhicule,
- les aides financières pour les jeunes en difficulté,
- l'assurance personnelle logement,
- les séjours en groupe BTP VACANCES.

Pour en savoir plus, rendez vous dans la rubrique apprentis du site www.probtp.com

Les partenaires

LES SIST BTP, PARTENAIRES SANTÉ AU TRAVAIL DES PROFESSIONNELS DU BTP

Les services interentreprises de santé au travail du bâtiment et des travaux publics (SIST BTP), anciennement services de médecine du travail, sont au nombre de 31 répartis sur 52 départements. Créés par la profession chaque fois qu'il était possible de le faire afin de répondre aux besoins et attentes spécifiques du secteur, ils couvrent la moitié des entreprises et des salariés du BTP, soit près de 100 000 établissements adhérents et 800 000 salariés suivis.

Retrouvez le réseau des 31 SIST BTP sur :

www.sistbtp.fr

Leur mission (fixée par la loi)

Eviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail, c'est-à-dire :

- conduire des actions de santé au travail,
- conseiller les acteurs de l'entreprise dans l'amélioration des conditions de travail,
- assurer la surveillance médicale des salariés de l'entreprise en fonction des risques repérés,
- contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

En pratique, c'est :

- conseiller les acteurs de l'entreprise afin d'éviter les risques et prévenir la pénibilité et la désinsertion professionnelle
- accompagner les entreprises dans l'élaboration du document unique d'évaluation des risques et la rédaction des fiches individuelles de prévention des expositions aux facteurs de pénibilité.

Les SIST BTP en bref

- Création par la profession du BTP à partir de 1946 ;
- Associations loi 1901 agréées par la DIRECCTE (Direction régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle) ;
- Administration et gestion par des représentants des entreprises adhérentes et de leurs salariés ;
- Présence sur la moitié du territoire, l'autre moitié étant couverte par des services interprofessionnels ayant compétence dans le champ du BTP ;
- Equipes de santé au travail : plus de 300 médecins du travail, plusieurs dizaines d'intervenants en prévention des risques professionnels, infirmiers et assistants en santé au travail ;
- Financement par les entreprises sous forme de pourcentage de la masse salariale.

Les partenaires

LES MÉDECINS DU TRAVAIL

Qu'est-ce qu'un service de santé au travail ?

Créés par les pouvoirs publics en 1946, les services de santé au travail assurent une médecine exclusivement préventive et ont pour objet d'éviter toute altération de la santé des salariés, du fait de leur travail.

Il existe des services de santé internes aux très grandes entreprises mais dans la plupart des cas, il s'agit de services interentreprises.

Dans le bâtiment et les travaux publics, la profession a créé, chaque fois qu'il était possible de le faire, des services interentreprises de médecine du travail pour répondre aux besoins et attentes spécifiques des employeurs et des salariés du BTP. De ce fait, les médecins du travail de ces services se sont eux aussi spécialisés dans le BTP et ont donc une connaissance particulière des métiers de cette branche.

Actuellement, il existe 31 services interentreprises professionnels du BTP qui exercent leurs missions dans 52 départements et assurent la surveillance médicale du travail de plus de la moitié des effectifs de ce secteur d'activité.

Le rôle d'un médecin du travail

Le médecin du travail a exclusivement un rôle préventif et mène deux types d'actions complémentaires : d'une part le suivi médical des salariés, d'autre part une action sur le terrain, au sein des entreprises, afin de vérifier l'adéquation entre les postes de travail et les salariés qui les occupent, l'amélioration des conditions de travail, l'hygiène, la prévention et l'éducation sanitaire dans le cadre de l'entreprise.

Ses domaines d'intervention

Le médecin du travail peut détecter l'apparition de pathologies liées au travail tels les troubles musculo-squelettiques. Il peut également détecter des maladies qui ne sont pas forcément liées au travail, comme le diabète ou l'hypertension.

Il dispose de moyens de dépistage pour les examens cliniques ainsi que des moyens de mesures (bruit, poussières, nuisances chimiques) sur le terrain (entreprises, ateliers, chantiers, etc.). Il ne prescrit pas de médicaments mais des examens complémentaires si nécessaire afin de déterminer l'aptitude au poste de travail ou de dépister une maladie professionnelle ou à caractère professionnel.

Il a aussi un rôle de conseil auprès des employeurs et des salariés en matière de risques professionnels, notamment les manutentions, postures, manipulation de produits dangereux, le stress...

L'apprenti et le médecin du travail

En collaborant à la campagne *100 minutes pour la vie* dans les CFA, les médecins du travail participent à la sensibilisation des jeunes à l'importance d'un suivi régulier tout au long de leur carrière. Leur action entre en synergie avec celle de l'OPPBTP sur les thèmes abordés comme les TMS et les addictions.

L'OPPBTP, PARTENAIRE PRIVILEGIÉ DES PROFESSIONNELS DU BTP

Organisme spécialisé de la branche BTP depuis 1947, sous tutelle du Ministère du Travail, l'OPPBTP est administré paritairement par des représentants des employeurs et des salariés. Au service des entreprises du BTP, il a pour mission notamment de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies à caractère professionnel ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises adhérentes. Auprès de celles-ci, il exerce des actions d'information et de conseil en matière de prévention, contribue à la formation, à la sécurité et participe aux travaux menés dans le cadre de l'Union européenne dans son champ de compétences. L'OPPBTP associe au quotidien l'ensemble des acteurs de la construction en menant des actions conjointes avec les organisations professionnelles et syndicales, les établissements de formation initiale et continue, les services de santé...

De nombreux services et outils « prévention » à la disposition des entreprises

Afin d'aider les acteurs du BTP à s'engager dans une démarche de prévention des risques, l'OPPBTP a organisé son savoir-faire autour de 3 types d'actions : le conseil, la formation, l'information.

Les chefs d'entreprises, chefs de chantiers, conducteurs de travaux, préventeurs, compagnons... se voient proposer des services répondant à leurs besoins spécifiques, comme par exemple, des réunions de sensibilisation collectives, des stages de formations, des formations interactives, des actions sur chantiers, des rendez-vous de conseil individuels et un service pour réaliser son Document Unique en ligne...

De manière à informer le plus grand nombre sur tous les sujets et à tout moment, l'OPPBTP propose des outils d'information modernes, complets et personnalisés par métier ou par type d'acteurs... comme la revue mensuelle *Prévention BTP*, les vidéos pédagogiques, les guides techniques, les fiches pratiques, les mémos pocket...les campagnes nationales de sensibilisation et la participation aux grands rendez-vous de la profession,...

Et pour simplifier la gestion de la prévention aux chefs d'entreprise et préventeurs, l'OPPBTP a lancé un nouveau site internet, www.preventionbtp.fr, proposant de nouveaux services en ligne (suivi des formations et du matériel, DUER, fiche de prévention,...).

Expertise et proximité pour accompagner les entreprises

Les entreprises ont besoin d'éclairages sur des sujets spécifiques comme les réponses aux obligations, les risques possibles ou les cas particuliers techniques rencontrés sur les chantiers. C'est pourquoi l'OPPBTP s'appuie sur des collaborateurs expérimentés (conseillers, ingénieurs, juristes, formateurs), dotés de compétences et de connaissances aigües en matière de modes constructifs, d'organisation de chantiers, de sécurité, de logistique, de travail en équipe et de données juridiques.

L'OPPBTP est proche du quotidien des entreprises et du terrain grâce aux 247 collaborateurs présents sur chaque département.

Fort de sa certification ISO 9001 depuis septembre 2012, l'OPPBTP est attentif à l'amélioration de la performance apportée à ses adhérents. L'Organisme fixe un cadre stratégique, appelé HORIZON 2015, organisé autour de 5 axes stratégiques : les risques majeurs, le conseil et l'accompagnement des entreprises, la promotion de la prévention, la formation initiale, les actions auprès des maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre..... La stratégie consacre une partie importante à l'innovation pour toujours anticiper les risques, par exemple au travers de la révision de la formation initiale, du site internet, etc.

www.preventionbtp.fr

CHIFFRES CLÉS

Chaque année :
6 500 actions de conseil en entreprise
15 000 stagiaires reçus en formation professionnelle

Chaque mois :
100 000 lecteurs du magazine *PréventionBTP*

335 collaborateurs
29 implantations nationales

100 minutes pour la vie dans les CFA
100 000 apprentis formés en 3 ans
450 évènements prévus sur 2012